

4ème tournoi national de Saint-Genis Badminton

REGLEMENT PARTICULIER

1. Dispositions Générales

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du juge arbitre.
2. Les juges arbitres seront :
 - M. Hugues Clément du Badminton Club de Bourg en Bresse (BCBC 01), JA principal.
 - Mme Florence BRIERE de l'Amicale Laïque St Martin le Vinoux (SMV 38), JA adjointe.
3. Le tournoi est autorisé par la ligue Rhône alpes et de la fédération française de badminton (n°d'autorisation :14.RA.01/Ti.F.JS/001).
4. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

2. Accueil des joueurs

5. Tout participant doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2014/2015 le jour du tirage au sort, et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
6. Le tournoi est ouvert dans la catégorie sénior aux tableaux **A, B, C, D** et **NC** et aux catégories **benjamin, minime, cadet** sans distinction de série.
7. La catégorie sénior est ouverte à tous les joueurs depuis les minimes jusqu'aux vétérans 7.
8. L'inscription est autorisée sur 3 tableaux en catégorie sénior pour la série A et 2 tableaux dans les autres séries. Les jeunes ne peuvent s'inscrire que dans une catégorie.
9. Le montant des frais d'inscriptions est, **par joueur**, de 14€ pour 1 tableau, 18€ pour 2 et 20€ pour 3 tableaux (ce montant sera **majoré** de 2€ en cas de règlement sur place).
10. La réglementation de la FFBad s'applique également aux joueurs licenciés auprès de fédérations étrangères.
11. Le nombre de joueurs est limité aux 220 premiers inscrits dans la catégorie senior et 80 premiers inscrits pour l'ensemble des catégories « benjamins + minimes + cadets », le cachet de la poste faisant foi.
12. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité:
 - Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
 - Joueurs inscrits dans leur série de classement.
13. La feuille d'inscription (**une feuille par club**) devra obligatoirement nous parvenir avant le **25 octobre 2014** à l'adresse de
Véronique GUINCHARD
189 Chemin des Vignettes
01360 St Jean de Gonville

3. Tableaux

14. Tous les tableaux seront dans la mesure du possible joués en poules puis en élimination directe
15. Le comité organisateur se réserve le droit, sous le contrôle du juge arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.
16. Le comité organisateur en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures

4ème tournoi national de Saint-Genis Badminton

REGLEMENT PARTICULIER

nécessaires au bon déroulement du tournoi, tout en respectant le Règlement Général des Compétitions.

17. Les têtes de séries seront désignées par le comité organisateur et le juge arbitre selon le CPPP au **31 octobre 2014**.
18. Une convocation sera adressée au responsable des clubs par mail uniquement le mercredi 5 novembre au plus tard.

4. Déroulement de la compétition

19. Pour la catégorie senior, les disciplines du Simple Dames (SD), Simple Hommes (SH) et Double Mixte (DX) commenceront le samedi, Les Doubles Dames (DD) et Doubles Hommes le dimanche (DH).
20. Tous les matchs des catégories benjamin, minime et cadet (SD et SH) se dérouleront exclusivement le **dimanche**.
21. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés une heure en avance.
22. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le juge arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. A défaut, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
23. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (minimum 2 raquettes, boisson, serviette. . .).
24. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
25. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
26. Les matchs seront joués en auto-arbitrage.
27. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match. Ces 3 minutes comprennent le test des volants, la prise de repères et le changement de tenue. L'échauffement des joueurs aura eu lieu auparavant.
28. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
29. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **RSL Tournay n°3**.
30. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes,...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être réengagé **une** fois par service au maximum. Le volant touchant un filin pendant l'échange sera annoncé "let".
31. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges-arbitres, aux arbitres, aux organisateurs, aux joueurs en cours de match ainsi qu'aux entraîneurs (maximum deux par demi terrain).
32. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11 points et à 1 min 20 s entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le juge arbitre de la salle.

4ème tournoi national de Saint-Genis Badminton

REGLEMENT PARTICULIER

33. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e) ou des responsables pour les mineurs. Le juge arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
34. Le joueur forfait devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la Ligue Rhône Alpes de Badminton :
- Par mail : liguebad.ra@gmail.com
 - Par courrier : Ligue Rhône Alpes de Badminton - 37 route du Vercors - 38500 Saint Cassien
- sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs). Merci de noter au dos votre nom et le nom de la compétition.
35. En cas de forfait, les joueurs inscrits peuvent être remplacés par d'autres figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double, si un joueur est forfait, le joueur restant pourra proposer le partenaire de son choix sous réserve que ça ne modifie pas les têtes de séries du tableau concerné.
36. Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné. Dans le cas d'un mineur, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.

5. Divers

37. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
38. Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, les droits d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail.
39. L'organisation se réserve le droit de diminuer le montant des récompenses des tableaux comprenant 6 joueurs (paires dans le cas des doubles) ou moins. En cas de regroupement ou de suppression de séries, les récompenses des séries non jouées ne seront pas redistribuées.
40. Les joueurs autorisent le club à utiliser les photos prises pendant le tournoi à des fins de communication.
41. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
42. Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette «4eme édition du tournoi National de Saint-Genis Badminton» en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

JA principal : Hugues CLEMENT

JA adjoint : Florence BRIERE

